

## **Candidatures APB PACES et Dossier pour la rentrée 2017-2018:**

### **APB (Bac français en IdF)**

- Tout élève passant le Bac en juin 2017 en IdF quel que soit son âge
- Tout élève passant son DAEU en 2016-2017 en IdF quel que soit son âge
- Tout élève passant son Bac dans un EFE : Le rattachement à une académie en France n'a aucune incidence sur la faculté d'affectation
- Tout élève ayant eu le bac une année antérieure et n'ayant fait aucune inscription dans une université en France et ayant moins de 26 ans

### **APB (cas particuliers) :**

- Dérogation à la régionalisation :
  - ✓ Bacheliers en France hors IdF de la session juin 2017, le nombre de places est limité, chaque faculté indique le nombre de places réservées à cette catégorie d'étudiants
  - ✓ Les élèves classent les 7 facultés de médecine franciliennes
  - ✓ Bac européen (y compris la Suisse) de la session 2017 (élèves français ou européens)
  - ✓ Bac international de la session 2017 (élèves français ou européens)
  - ✓ Français ou européens (y compris la Suisse) de bac 2017 étranger (hors France et Europe)
- Réorientation : Etudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur en France de moins de 26 ans.

### **Candidature sur dossiers papiers :**

- Réorientations : Etudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur en France de plus de 26 ans.
- DAEU : année d'obtention antérieure à 2017, quel que soit l'âge
- Apatrides, demandeurs d'asile, réfugiés, enfants de diplomates, lycées étrangers en France.

Le formulaire de candidature sera mis en ligne le 01/05/2017 et le dernier délai pour nous envoyer le dossier est le 15/06/2017, cachet de la poste faisant foi.